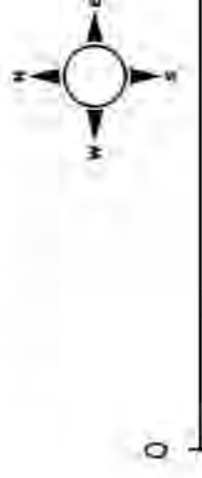


Légende

- Zones A – Champ d'expansion des crues**
- A EP en zone d'Écoulement Préférentiel (EP)
  - AZDE en Zone de Disposition de l'Énergie (ZDE)
  - A TP en aires Très Fort (TF) ou TP+ si fréquentement inondable
  - AF en aires Fort (F) ou F+ si fréquemment inondable
  - AM en aires Moyenne (M)
  - AEM (sans la TF) en aires des cours d'eau au II, en aval de La Loire ou du Cher, si la zone est fréquemment inondable par débordement de la Loire ou du Cher.
- Zones B – Zones déjà urbanisées**
- BEP en zone d'Écoulement Préférentiel (EP)
  - BZDE en Zone de Disposition de l'Énergie (ZDE)
  - B TP en aires Très Fort (TF) ou TP+ si fréquentement inondable
  - BF en aires Fort (F) ou F+ si fréquentement inondable
  - BM en aires Moyenne (M)
- Zones C – Centres urbains**
- C EP en zone d'Écoulement Préférentiel (EP)
  - CZDE en Zone de Disposition de l'Énergie (ZDE)
  - C TP en aires Très Fort (TF) ou TP+ si fréquentement inondable
- C F en aires Fort (F) ou F+ si fréquentement inondable**
- C M en aires Moyenne (M)**
- Zone fréquentement inondable (TF+, F+)**
- Zone hors d'eau totale ou totale**
- Ligne isocôte de niveau des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) (Altitudes + normales + MOF - IGN09)**
- Limites communales
- Routes principales
- Voies SNCF et tramway
- Parcelles cadastrales
- Bâtiment
- AK – Lignes Zones réglementaires du PPRT



# Plan de Prévention Des Risques Naturels Prévisibles d'Inondation



Direction Départementale des Territoires d'Indre et Loire  
Service Urbanisme et Habitat

## Val de Tours - Val de Luynes



Carte du zonage réglementaire  
Extrait

Montlouis-sur-Loire

Annexé à l'arrêté préfectoral du 18 juillet 2016 approuvant la révision du PPRT Val de Tours - Val de Luynes  
juillet 2016